

**ÉVALUATION DES
ASPECTS MATÉRIELS (IMPRIMÉS)
DU MATÉRIEL DIDACTIQUE**
Enseignement primaire et secondaire

Décroche
tes **rêves**

**ÉVALUATION DES
ASPECTS MATÉRIELS (IMPRIMÉS)
DU MATÉRIEL DIDACTIQUE**

Enseignement primaire et secondaire

**Ministère de l'Éducation
Direction des ressources didactiques
Bureau d'approbation du matériel didactique**

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2004 — 12-8048

ISBN 2-550-43143-X

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2004

SOMMAIRE

Introduction	1
Le critère d'évaluation retenu : La qualité du matériel	3
• Premier élément du critère d'évaluation à considérer.....	5
La durabilité de la couverture et de la reliure du manuel de l'élève	
• Deuxième élément du critère d'évaluation à considérer.....	8
La présentation convenable du matériel	
• Troisième élément du critère d'évaluation à considérer.....	11
L'accessibilité à l'information	
• Quatrième élément du critère d'évaluation à considérer.....	12
La lisibilité du texte et la clarté des illustrations	

INTRODUCTION

Le présent document traite de l'évaluation des aspects matériels du manuel de l'élève soumis au ministre de l'Éducation aux fins d'approbation. **La qualité** est le critère retenu pour évaluer ces aspects. Ce critère est défini par quatre éléments, à savoir :

- la durabilité de la couverture et de la reliure du manuel de l'élève;
- la présentation convenable du manuel;
- l'accessibilité à l'information;
- la lisibilité du texte et la clarté des illustrations.

Des définitions, des exemples de même que des caractéristiques d'analyse sont déterminés pour chacun des éléments afin de guider la démarche évaluative et de permettre de cerner les points forts du matériel didactique ainsi que ceux susceptibles d'être améliorés.

Le critère d'évaluation retenu, ses éléments et leur traitement

La qualité du matériel

Premier élément du critère d'évaluation à considérer

La durabilité de la couverture et de la reliure du manuel de l'élève

La durabilité du manuel constitue un aspect important de sa qualité matérielle. C'est pourquoi les manuels soumis à l'approbation du ministre devront présenter un certain nombre de caractéristiques, notamment au regard de la couverture et de la reliure.

1.1 Définition de la notion de durabilité de la couverture et de la reliure du manuel de l'élève

La durabilité de la couverture et de la reliure est fonction des éléments suivants :

- une couverture cartonnée recouverte d'une pellicule de protection (laminage);
- des pages pliées en cahiers (« M »);*
- des cahiers formant le corps de l'ouvrage, cousus et collés, sauf exception relative au nombre de pages du document ou d'une de ses parties;
- chaque cahier bien fixé à la reliure;
- un type de papier présentant une bonne résistance aux déchirures, aux plis et à la reliure;
- le grain du papier parallèle au dos du volume;
- une dimension ne dépassant pas, sauf indication contraire, 21,5 x 28 cm (de préférence inférieure à ces mesures dans le cas des ouvrages de fort volume) (« M »).

*La lettre "M" correspond à une exigence minimale.

Ainsi,

- un ouvrage de plus de 300 pages présentera les caractéristiques de la reliure de type 1 décrite ci-dessous;
- un ouvrage de moins de 300 pages présentera les caractéristiques de la reliure de type 2 ou 3 (ou de type 1, au choix);
- un ouvrage de moins de 100 pages présentera les caractéristiques de la reliure de type 4 (ou de type 1, 2 ou 3 au choix).

Il est à noter que la reliure « allemande » (collée seulement) et la reliure à anneaux plastiques sont inadmissibles.

(Les types de reliures sont présentés au point suivant.)

1.2 Caractéristique de l'analyse

Les critères portant sur la durabilité du matériel se basent sur les normes établies en fonction des différents types de reliures, définis à partir du nombre de pages du manuel ou d'une de ses parties. La fréquence d'utilisation est fonction des activités d'apprentissage visées par le manuel ou chacune de ses parties. Cet élément du critère d'évaluation est considéré sous l'angle qualitatif seulement.

Le durabilité de la couverture et de la reliure du manuel de l'élève est évaluée en tenant compte de la correspondance du matériel aux différents types de reliures décrits ci-dessous. **La lettre « M » signifie que la reliure doit correspondre aux caractéristiques mentionnées selon le type d'ouvrage (exigence minimale).**

Est conforme un manuel ou une partie de manuel qui respecte les critères suivants (« M »):

Reliure de type 1 : caisse (corps de l'ouvrage cousu et collé)

- L'ouvrage est composé de plus de 300 pages. Il peut être de moins de 300 pages selon le choix de la maison d'édition.
- Les cahiers formant le corps de l'ouvrage sont cousus et collés.

- Le dos du corps de l'ouvrage est renforcé par une mousseline de qualité.
- La couverture est fabriquée avec des cartons forts (à grains croisés), recouverts d'un papier épais (160 M) et d'une pellicule de protection (laminage).
- Le corps de l'ouvrage est fixé à la couverture à l'aide de gardes (ou pages de garde) renforcées.

Reliure de type 2 : souple (corps de l'ouvrage cousu et collé)

- L'ouvrage est composé de moins de 300 pages.
- Les cahiers formant le corps de l'ouvrage sont cousus et collés.
- La couverture est faite d'un papier cartonné recouvert d'une pellicule de protection, préférablement de chaque côté (laminage).
- Le corps de l'ouvrage est fixé à la couverture.

Reliure de type 3 : à la grecque

- L'ouvrage est composé de moins de 300 pages.
- Les pages sont pliées en cahiers.
- La couverture est faite d'un papier cartonné recouvert d'une pellicule de protection, préférablement de chaque côté (laminage).
- Chaque cahier est bien fixé à la couverture.

Reliure de type 4 : brochée

- L'ouvrage est composé de moins de 100 pages.
- Les pages sont pliées en cahiers.
- La couverture est faite d'un papier cartonné recouvert d'une pellicule de protection, préférablement de chaque côté (laminage).
- Chaque cahier est bien fixé à la couverture.

Deuxième élément du critère d'évaluation à considérer

La présentation convenable du matériel

2.1 Définition de la notion de présentation convenable du matériel

La couverture du manuel

Les renseignements suivants sont indiqués sur la page de couverture :

- le titre de l'ouvrage, lisible et facilement visible (« M »);
- les composantes (ex. : tome, fascicule, thème) (« M »).
- le titre de la collection.

L'édition

Sont indiqués, au début du manuel :

- le nom de l'auteur ou des auteurs (« M »);

- le nom et l'adresse de la maison d'édition (« M »);
- les mentions de sources (« M »);
- le numéro d'ISBN;
- des corrections majeures effectuées, la nouvelle édition étant facilement reconnaissable (soit par sa mention ou par un nouveau copyright, etc.);
- la mention de l'édition originale, si l'ouvrage a été traduit;
- le nom du programme d'études (« M »);
- l'ordre d'enseignement;
- le cycle (« M »);
- la mention du destinataire (ex. : manuel de l'élève) (« M »).

La structure

Le manuel contient :

- une table des matières ou un sommaire justes, clairs et facilement repérables;
- une table des illustrations;
- un mode d'emploi;
- une pagination bien distincte de la numérotation des chapitres;
- une vue d'ensemble de la matière et de ses différentes parties (schéma, tableau, etc.);
- une présentation uniforme tout au long de l'ouvrage;
- une structure logique (divisions, sous-divisions, paragraphes);
- des textes qui permettent de repérer facilement les renseignements (table des matières, index, glossaire, annexes);
- une explication des fonctions des différentes rubriques ou l'utilisation d'un code univoque et simple à déchiffrer (chapitres, parties, rubriques, etc.);
- une organisation cohérente des contenus, des illustrations, de la typographie, de la mise en page (présentation d'un processus ou de parties dans l'ordre logique);
- une force visuelle identique (ex. : symboles de même importance) pour des messages de même type et un seul découpage du début à la fin du manuel;
- des renvois à d'autres passages, qui indiquent clairement s'il s'agit d'une page ou d'un chapitre (ou sous-chapitre);
- des références bibliographiques complètes et présentées de façon uniforme;

- un glossaire de mots techniques;
- une liste des sigles ou des abréviations;
- une liste des formules, des équations et des symboles;
- une concordance entre les titres de la table des matières et ceux du texte, de même qu'entre les numéros de page cités dans la table des matières, dans le corps de l'ouvrage et dans les notes de bas de page;
- un lien entre la page de couverture et le contenu, de même qu'entre les illustrations.

La mise en page

- La mise en page est soignée;
- les pages blanches sont utiles et peu nombreuses;
- la présentation générale est suffisamment aérée;
- la pagination est facilement lisible;
- toutes les pages sont numérotées;
- les espaces blancs assurent une bonne démarcation entre les parties sans inviter le lecteur ou la lectrice au gribouillage;
- les procédés d'insistance (le soulignement, les caractères gras, le changement de caractères, les majuscules, l'encrage, la couleur, la trame, l'utilisation des blancs et des marges) sont employés avec modération et uniformité;
- le matériel présente un équilibre entre les dessins et les photographies, en fonction de l'âge de l'élève et de la discipline visée.

2.2 Caractéristique de l'analyse

Cet élément du critère d'évaluation est considéré sous l'angle qualitatif. Il s'agit de s'assurer de la présentation soignée du manuel en s'appuyant sur les éléments mentionnés précédemment qui permettent d'apprécier sa qualité. Les critères portant sur la présentation convenable du manuel ont été établis à partir des définitions élaborées au point précédent.

Troisième élément du critère d'évaluation à considérer

L'accessibilité à l'information

3.1 Définition de la notion d'accessibilité à l'information

L'accessibilité à l'information se traduit par la présence de repères:

- les références sont disposées de façon à faciliter l'accès à l'information (table des matières, index, bibliographie);
- les illustrations et les photographies (numérotées) sont bien indiquées de même que leurs sources;
- les illustrations (dessins, photographies, schémas, croquis, etc.) se trouvent à proximité des textes qu'elles complètent.

3.2 Caractéristique de l'analyse

Cet élément du critère d'évaluation est considéré sous l'angle qualitatif. Il s'agit de s'assurer de la présentation soignée du manuel en s'appuyant sur les éléments mentionnés précédemment qui permettent d'apprécier sa qualité. Les critères portant sur l'accessibilité à l'information ont été établis à partir des définitions élaborées au point précédent.

Quatrième élément du critère d'évaluation à considérer

La lisibilité du texte et la clarté des illustrations

4.1 La lisibilité du texte se traduit comme suit :

- le papier est suffisamment opaque pour éviter l'effet de transparence et assez mat pour ne pas réfléchir la lumière;
- le texte est imprimé sur fond blanc ou très pâle avec le soin nécessaire en ce qui a trait au contexte, à la netteté et au réalisme des couleurs;
- le nombre de mots et la taille des caractères conviennent à l'âge des élèves;
- le type et le corps des caractères, le crénage (c'est-à-dire l'espace entre les lettres, le terme anglais étant « kerning ») et la longueur des lignes sont choisis en fonction des caractéristiques des élèves d'un cycle donné;
- les variations de caractères (polices, corps, graisse, espacement, etc.) sont cohérentes à l'intérieur de l'unité d'apprentissage et entre les différentes unités;
- les variations dans la mise en page (justification, colonnes, interlignage, marges, etc.) sont cohérentes à l'intérieur de l'unité d'apprentissage et d'une unité à l'autre;
- les variations dans la mise en page (justification, colonnes, interlignage, marges, etc.) favorisent les repères et la lisibilité;
- les blancs et les marges sont bien proportionnés;
- la mise en page est soignée et facilite les apprentissages : jeux de couleurs, encadrés, titres, caractères, disposition, interlignage;
- la reliure ne nuit pas à la lisibilité de certaines pages.

4.2 La clarté des illustrations se traduit comme suit :

- l'information apportée est claire et précise;
- le contenu des illustrations concorde avec la légende;
- les séquences d'images sont conformes à leur ordre logique d'exposition;
- la couleur est franche, utile, pertinente et facilitante lorsqu'elle est liée aux apprentissages;
- la couleur est utilisée avec discernement (bon dosage en ce qui concerne la quantité, l'intensité et la densité);
- le lien est facile à établir entre la légende et l'illustration;
- les illustrations et les photographies sont faciles à décoder, suffisantes, claires et bien proportionnées par rapport à leur rôle.

4.3 Caractéristique de l'analyse

Cet élément du critère d'évaluation est considéré sous l'angle qualitatif. Il s'agit de s'assurer de la lisibilité du texte et de la clarté des illustrations en s'appuyant sur les éléments mentionnés précédemment qui permettent d'apprécier la qualité du matériel. Les critères portant sur la lisibilité du texte et la clarté des illustrations ont été établis à partir des définitions élaborées au point précédent.

